

## **TSEECAC : Rien ne va plus !**

**QUE VAUT LA SIGNATURE D'UN SECRETAIRE D'ETAT CHARGE AUX TRANSPORTS ? CELLE D'UN DIRECTEUR GENERAL ? LES PAROLES D'UN SECRETAIRE GENERAL ? DEFINITIVEMENT RIEN FACE AU MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE ! OU BIEN EST-CE LA DGAC QUI NE VEUT PLUS METTRE EN APPLICATION LES MESURES PREVUES POUR LES TSEECAC ?**

Il y a moins d'un mois, le DG engage sa signature sur un courrier dans lequel il rappelle la grande attention qu'il porte à la mise en œuvre des mesures statutaires et indiciaires relatives au corps des TSEECAC prévues par le protocole.

Ces mesures, le SNCTA vous les rappelle dans le CDA 648. Voici les retours après la réunion du 3 mai :

### **Nouvelle grille indiciaire (cf. verso)**

Inutile de se quereller pour savoir si cette nouvelle grille est le fruit du NES ou du protocole (en fait les deux, car s'il s'agit d'une transposition du NES qui à lui seul ne permet à aucun corps de catégorie B de déboucher à l'indice terminal 702).

La proposition de grille que la DGAC a ramené du Ministère de la Fonction Publique est inacceptable : aucune revalorisation des grades N et P, un indice 702 pour les uns au prix d'un ralentissement de carrière pour tous les autres. Le Ministère remet en cause les engagements du protocole : du jamais vu !

**Pourtant l'enveloppe protocolaire existe** et une partie est destinée à l'aménagement de la grille TSEECAC. **Ce budget doit être préservé.**

### **Reconnaissance du diplôme TSEECAC**

Aujourd'hui le diplôme TSEECAC n'est plus reconnu. C'est l'une des raisons qui ont conduit au projet de sa mise au format LMD et au passage de la formation à 3 ans. Mais au final : vous aurez bien une formation à trois ans mais

sans aucune équivalence pour le diplôme. La DGAC a beau assurer à la Fonction Publique que, forte de ce niveau de formation, elle ne demanderait pas un passage en catégorie A et que ces 3 années d'école étaient bien liées à la spécificité de la formation, rien n'y fait jusqu'ici : **c'est non pour l'équivalent Licence.**

### **Maintien d'une mention d'unité et de son taux d'ISQ associé pour les TS instructeurs à l'ENAC**

Sur ce sujet, l'administration n'a pas été en mesure de faire un point. Impréparation, manque de coordination avec l'ENAC... Cela fait trop longtemps que nous exigeons des informations !

### **Assouplissement des conditions d'accès au corps des ICNA pour les contrôleurs d'aérodrome TSEECAC**

A quand une modification du statut ICNA dans ce sens ? Pas de réponse... Pourtant là ce n'est pas le Ministère qui coince.

### **Allongement du délai imparti pour l'obtention de la qualification ICNA**

Les voix du SNCTA et de FO n'auront pas suffi... L'administration fait la sourde oreille.

#### **LE SNCTA PREFERE OUBLIER LA MOQUERIE DU 3 MAI.**

*C'est à ceux qui, côté administration, avant-hier négociaient ces mesures et qui encore hier nous assuraient de leur mise en œuvre d'honorer leurs promesses. Nous exigeons qu'ils prennent contact avec les nouveaux Ministères pour nous faire connaître leur position avant l'été.*

*Le SNCTA décidera alors des actions à mener.*

## Nouvelle grille indiciaire présentée par l'administration

Grades	Grille actuelle		Durée	Grille proposée	
	Echelons	Indices Bruts		Echelons	Indices Bruts
TSEEAC Classe Exceptionnelle			-	7	702
	5	646	3	6	672
	4	625	3	5	645
	3	599	3	4	624
	2	585	2	3	598
	1	555	2	2	577
			2	1	555
TSEEAC Classe Principale	8	619	-	8	619
	7	602	4	7	602
	6	582	3,5	6	582
	5	558	3,5	5	558
	4	534	3	4	534
	3	510	2	3	510
	2	485	1,5	2	485
1	460	1,5	1	460	
TSEEAC Classe Normale	11	585	-	11	585
	10	556	4	10	556
	9	528	4	9	528
	8	504	3	8	504
	7	481	2,5	7	481
	6	457	2,5	6	457
	5	434	2	5	434
	4	411	2	4	411
	3	384	1,5	3	384
	2	361	1,5	2	361
1	326	1	1	326	
Stagiaire	Unique	311	-	2	318
			1	1	312
Elève	Unique	306	1	Unique	306